



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 118 004 2022

Date de la convocation et de l'affichage : 9 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le quinze septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle d'évolution à l'école Roger Salengro, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEVOS,

| | |
|--|----|
| Nombre de membres afférents au Conseil Municipal | 29 |
| En exercice | 29 |
| Nombre de présents | 25 |
| Nombre de votants par procuration | 3 |
| Nombre de suffrages exprimés | 28 |

Etaient présents : (26)

M. DEVOS Frédéric, Maire, LEPROVOST Maryse, DERAM Didier, DEHONDT Florence, PRONIER Isabelle, CALCOEN David, PRUVO Isabelle, Adjointes,

JOOS Clément, VANPEPERSTRAETE Régis, LENOIR Sylvie, DELVART Vincent, DUPUITS Laurence, THOMAS Loïc, BECK Sabrina, RICHARD Nicolas, BRU Caroline, COURBOT Monique, WLOSIK Edmond, HUGOO Isabelle, COURTENS Jean-Claude, GROYSILLIER Céline, COEVOET-COUDEVILLE Christine, VANAGT Laurent, DENTREBECQ Patrick, POISSONNET Luc, Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration : (3)

DEGRAND Christophe à Frédéric DEVOS
GLAZIK Dorothée à Monique COURBOT
CHRISTIAEN Gérard à Maryse LEPROVOST

Absents/excusés : Rémi BRICHE (1)

Secrétaire de séance : JOOS Clément désigné à l'unanimité

Le Maire,

Frédéric DEVOS

04 – DM05-BP2022-INTERETS DES EMPRUNTS

Plusieurs emprunts en cours ont été souscrits sur la base du taux du livret A ou du Livret d'épargne populaire.

Ces taux ayant été revus à la hausse par l'Etat, les intérêts de ces emprunts en sont impactés et il manque de crédit au compte 66111-intérêts de la dette.

La décision modificative suivante est soumise au vote du Conseil Municipal

Ecriture comptable en section de fonctionnement

| | | |
|----------------|---|--------------------|
| DEPENSE | 66111/01 Intérêts de la dette | + 7.000,00€ |
| RECETTE | 6419/321 Remboursement sur rémunération du personnel | + 7.000,00€ |

Les conseillers sont invités à délibérer sur les propositions.

M. Laurent Vanagt demande pourquoi l'argent a été pris dans l'enveloppe des rémunérations du personnel. M. le Maire répond qu'il s'agit d'un choix purement technique. La rémunération étant une case provisionnelle qui permet cela et rassure en disant que la somme ne sera pas ponctionnée sur les salaires des agents. Ce que M. Carlier, DGS, confirme.

Décision du Conseil :

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en séance le 15/09/2022
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Sous-Préfecture le :22/09/2022
et publication ou notification le : 22 /09/2022
Le Maire,

Frédéric DEVOS

